



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PARMAIN

Réunion Acteurs locaux économiques du lundi 11 avril 2022 à 19 h 00

Restitution de la réunion

En Préambule, Monsieur Le maire

L'équipe municipale qui a été élue s'applique à mener à bien une mission majeure mais passionnante et ô combien difficile. Construire le Parmain de demain tout en préservant son cadre de vie n'est pas une mission simple. Nous souhaitons ouvrir le dialogue et la concertation avec les acteurs Parminoïsiens. La PADD clé de voûte du plan local d'urbanisme a été voté le 17 mars dernier. Ce PADD définit les grandes orientations du territoire en matière d'urbanisme, d'environnement, de transport, de logement mais également en matière d'implantation commerciale, de développement économique et d'activités sportives et culturelles. Monsieur le maire indique qu'il ne va pas présenter de façon exhaustive ce document car certains le connaissent déjà. Toutefois Monsieur le maire donne les grandes lignes qui doivent intéresser acteurs économiques ou associatifs.

Le premier élément que la commune souhaite mettre en exergue, c'est la rénovation d'un centre-ville valorisé et dynamique c'est-à-dire renforcer la polarité autour de la gare avec une offre de commerces, de services et d'activités économiques qui seraient attractives pour les habitants et usagers. À court terme, face à la gare nous travaillons afin de permettre l'installation d'une boulangerie-pâtisserie et d'un fleuriste. Le PLU va prévoir une OAP Centre-ville. Cette OAP identifiera le secteur de projet socio-culturel, de services et de commerces. L'objectif principal est la revitalisation et la dynamisation de notre cœur de ville, projet indispensable pour notre commune. Cette OAP de secteur intégrerait le déplacement de l'école du Centre vers le quartier du Bois Gannetin en prévoyant de

construire un nouvel équipement scolaire adapté aux besoins d'aujourd'hui. L'emplacement actuel de l'école pourrait être un espace dédié aux Parminois : conservatoire de musique, espace culturel, exposition et salles pour les associations. Il est également nécessaire de prévoir de nouveaux équipements sportifs accessibles à l'ensemble des administrés quel que soit leur quartier. L'ensemble des projets est détaillé dans le PADD. Par ailleurs, les poumons de Parmain sont ses commerces et le maintien des services à la population.

Monsieur le maire entend bien le problème des stationnements en centre-ville. Une étude de circulation est en cours avec les communes impactées afin de fluidifier ce goulot d'étranglement. Le stationnement en centre-ville et dans sa périphérie est principalement occupé par des voitures tampon. Il est prévu de mettre en zone bleue le stationnement face à la mairie, côté voie ferrée. Des arrêts minute vont être créés et une réflexion est en cours pour résoudre le stationnement autour des commerces. La mairie souhaite aussi établir des périmètres de sauvegarde de commerces sur certains secteurs, en privilégiant le commerce utile. Comme nous le savons c'est la qualité du produit qui apportera l'attractivité des commerces. Des commerces éphémères ont été mis en place permettant aux porteurs de projet de tester leur activité avant de s'installer définitivement. Idéalement il serait souhaitable de développer également des commerces dans les quartiers excentrés de la ville. Malheureusement, il n'est pas facile de trouver la personne qui souhaite s'investir et il est encore plus difficile de le faire vivre. C'est la raison pour laquelle ? après plusieurs années, le local situé dans la résidence Bukolic/chevreuils destiné à un commerce de proximité n'a pas trouvé preneur. Fort de ce constat nous avons favorisé la petite enfance en accompagnant un porteur de projet. Une micro-crèche de 12 berceaux devrait voir le jour d'ici mars 2023. Comme nous le savons, les obligations de la loi SRU nous imposent de mettre en place 25% de logements. Néanmoins, nous prévoyons d'inclure dans les programmes des espaces dédiés soit aux commerces soit aux activités économiques ou médicales.

En effet, chaque semaine Monsieur le maire aide les Parminois nouvellement arrivés à obtenir un rendez-vous avec un docteur susceptible de devenir médecin référent. Les médecins de Parmain font le maximum pour répondre aux besoins. Un deuxième cabinet médical devrait voir le jour fin 2023 en centre-ville.

PARMAIN compte 312 emplois qui relèvent du secteur privé. Les pourcentages sont les suivants : 22% liés au commerce, hébergement et restauration, 16.6 % pour l'administration publique et enseignement, 6,4 % pour les activités immobilières et activités liées à la construction : 11,5 %.

Nous avons 34 surfaces commerciales recensées dans le cadre de l'étude du périmètre de sauvegarde des commerces réparties entre la rue Guichard et le centre commercial des Arcades :

Un chocolatier, un tabac presse, un traiteur japonais, un toiletteur pour animaux de compagnie, un nouveau centre d'esthétique, un nouveau salon de coiffure et prochainement l'arrivée d'un réparateur de vélos dont nous nous réjouissons de leur arrivée. L'ensemble des locaux est désormais occupé ce qui n'était pas le cas il y a 18 mois. Un travail est effectué auprès de la propriétaire afin que des travaux d'embellissement soient entrepris. La qualité des services permettra aussi aux touristes de consommer sur place au lieu de se rendre sur les communes voisines. Même si actuellement, nous avons quelques locations de gîtes, mais malheureusement pas d'offre hôtelière.

En synthèse, malgré la concurrence l'Isle-Adam ou de Chambly, Parmain dispose d'une marge de progression pour son développement économique. Parmain a la chance d'avoir une trame résidentielle avec 80 % de résidences privées ce qui est favorable à l'émergence d'entreprises uni personnelles.

La ville est active et essaie de faire évoluer les choses : la mise en place d'un marché a été testée, malheureusement sans pouvoir perdurer, néanmoins nous réfléchissons à un concept plus adapté avec des marchés à thème (marché du terroir ou gourmand par exemple).

Sur ce point c'est ensemble que nous réussissons et l'association des commerçants de Parmain a un rôle important à tenir.

En dehors des commerces, la ville de Parmain est largement représentée par le monde associatif dont certains ici sont acteur : associations sportives, culturelles, scolaires, cadre de vie, soutien à nos aînés, caritatif et loisirs.

Si le tissu associatif est riche, dense et dynamique, c'est grâce à leur implication et à leur bénévolat. Les valeurs du don de soi, l'intérêt général, la poursuite d'objectifs communs, le travail d'équipe, sont au cœur de vos préoccupations, mais aussi des nôtres, puisque notre ville consacre des moyens à soutenir le monde associatif (subventions, prêts de salles, moyens humains). Les moyens financiers ne sont pas, à mon grand regret, à la

hauteur de ce que nous aimerions. Nous souhaitons malgré tout, , maintenir (grâce à Messieurs Touzalin et Kisling), les subventions aux associations, parce que nous les considérons essentielles. Le sport, à l'instar d'autres politiques publiques à un rôle crucial-: éducatif, sanitaire et social. Fort de ce constat le PADD prévoit l'augmentation de la capacité d'accueil du gymnase Alain Colas, par une extension. L'image d'une ville passe également par le soutien à la performance des clubs sportifs. Le FUTSAL excelle dans son domaine. M. Touzalin, adjoint au sport, souhaite :

- Développer des terrains de proximité, c'est-à-dire des terrains en libre accès afin de permettre aux jeunes et moins jeunes de se retrouver le week-end ou le soir ;
- Pérenniser des actions, notamment des journées du sport, des olympiades, des rencontres intergénérationnelles.
- M. Guérineau parlait également de faire une sorte de triathlon. Avoir l'eau de l'Oise à côté est également une chance à exploiter.

Enfin, innover en créant de nouveaux équipements, tel qu'un city Park dont l'emplacement sera déterminant afin de limiter les nuisances. La mise en place d'une promenade de santé est à l'étude.

En conclusion, l'activité économique et le monde associatif nous paraissent indispensables. Nous sommes conscients de la nécessité d'avoir une relation forte avec chacun d'entre vous, c'est la raison pour laquelle, en vous laissant la parole, nous attendons aujourd'hui que vous nous fassiez part de vos attentes en tant qu'acteurs principaux, mais également que vous nous transmettiez vos idées pour le développement commercial.

Pour la bonne organisation de la réunion, je vais vous demander une présentation d'une minute, en nous indiquant vos attentes et les axes d'amélioration que nous pourrions étudier.

Madame Valérie Bras : habitante de Parmain, agent immobilier depuis 36 ans souhaite la bienvenue aux nouveaux et longue vie dans cette jolie commune.

Céline et David Parminois depuis 5 ans propriétaires de plusieurs salons de coiffure (l'Isle-Adam et Nesles-la-Vallée). Céline indique avoir acheté très récemment aux Arcades. Ils ne regrettent pas du tout leur choix. Elle trouve déplorable toutes les critiques sur les réseaux sociaux à propos de la ville,

c'est contre-productif et cela fait beaucoup de tort à l'ensemble des parminois. Elle indique qu'elle ne comprenait pas pourquoi ce centre commercial n'était pas très vivant et a malgré cela décidé de reprendre le salon installé. Sa devise : Ensemble on va plus loin...

Monsieur le maire indique qu'il est tout à fait en phase Céline. L'élaboration d'un PLU est un projet de vie sur 30 ans. Monsieur le maire précise qu'il est avec ses élus passionnés par la commune et sa qualité de vie. Il y a hélas des contraintes législatives et la loi SRU mais il a espoir de faire bouger les choses tout en assurant l'attractivité.

Monsieur le maire est conscient du besoin et de l'obligation de produire des logements conventionnés, cela se fera en petites structures comprenant un maximum de 30 logements par programmes. Ce qu'il est important de savoir c'est qu'il ne suffit pas de payer une amende pour se voir exempter de l'obligation de produire. C'est une double peine car l'amende se rajoute au devoir de production.

Intervention de Laurent Decombe et Elodie Corouge de chez Déclic cyclo. Parminois depuis bientôt 4 ans, ils ont créé leur société depuis plus d'un an maintenant. Declic cyclo est un service mobil de réparation tout cycle pour particuliers, entreprises et collectivités. Plusieurs types de contrats. Ils n'ont pas pignon sur rue aujourd'hui et un projet d'installation aux Arcades est à l'étude.

Plusieurs personnes informent avoir des difficultés à communiquer avec la propriétaire du centre commercial.

Monsieur le Maire indique qu'il faut remonter l'information auprès de Monsieur DESRY, il sera facilitateur dans les échanges.

M. Decombe : intervient et dit que le contact était très bon. Ils ont eu un accord verbal, en attendant cela ne l'empêche pas de travailler notamment en mettant en place des locations pour des parcs de vélos avec des collectivités, des entreprises, (contrats location longue durée). Ils ont aussi des contrats en B TO B – Location. Leur volonté est d'ouvrir cette activité aux habitants et de la développer. Ils sont prêts à s'installer aux Arcades.

Monsieur DESRY intervient et confirme qu'il n'est pas toujours simple de joindre la propriétaire. En tant qu'élu, il peut faciliter les contacts. Il précise qu'il est nécessaire de faire des actions communes et non de façon isolée. M. Desry travaille sur le dossier de la rénovation du centre. L'ensemble des commerçants sera informé en amont. Il est ravi de la décision de M. Decombe qui prend le dernier local disponible.

Monsieur le maire demande si l'activité fonctionne.

M. Decombe informe qu'il est en phase d'embaucher.

M. Le maire indique que la propriétaire est dans une dynamique de développement, le centre commercial des Arcades doit vivre avec des commerçants qui s'inscrivent dans la durée.

M. Philippe Guilhamon a 2 enseignes à Parmain, une qui s'appelle Aéroplage qui fabrique des jouets écologiques qu'il vend un peu partout. Ce sont des drones destinés aux enfants et la seconde Val d'Oise Aventure, billetterie d'activité nature et touristique dans la région. Il travaille avec Parmain, l'Isle-Adam, Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise jusqu'à Pontoise et partie arrière du Vexin (4000 clients). C'est une entreprise Parminoise créée il y a 7 ans, ils embauchent des jeunes essentiellement des alentours. Cette année il aura un garçon Parmain et un autre d'Auvers-sur-Oise ainsi que deux ou 3 spécialistes techniques. Les activités sont nautiques, vélo tout terrain et cyclo tourisme.

M. Le maire, indique que le PADD prévoit notamment, de se réapproprier l'Oise et donc de faciliter la création d'activités.

Monsieur Darribau David fait partie de l'Association bien vivre à Jouy-le-Comte, Parminoise depuis 40 ans. Les sujets commerces l'intéressent car il a vu des commerces s'ouvrir, se fermer notamment sur les Arcades. Il regrette le déficit d'image du club de foot, ses neveux ont fait le choix de ne pas l'intégrer, par ailleurs il trouve dommage qu'une équipe féminine ne soit mise en place.

Monsieur le maire explique qu'il connaît malheureusement les difficultés d'encadrement du foot à Parmain. Débat qui a eu lieu également lors de

l'attribution des subventions. Un terrain synthétique serait nécessaire mais le coût est très élevé.

M. Nicolas Sylberg, membre de l'association « Bien vivre à Parmain » il vit à Parmain avec son épouse depuis 5 ans. Il tient et veille à ce que l'environnement soit préservé.

Mme Caroline Mossakowski-Sylberg. Souhaiterait que les infrastructures de Parmain évoluent en termes de qualité. Elle entend beaucoup de projets, d'implantation de commerces etc. Beaucoup de tentatives ont été faites mais ne correspondent pas au besoin d'un quotidien. Un réel besoin d'un boulanger en centre-ville mais également un restaurant de bonne qualité avec un jardin. Elle entend les projets dans le centre-ville, au-delà des commerces qui vont être implantés il faudrait créer de l'attractivité afin que le centre-ville donne l'envie de s'y promener. Sa préoccupation si nous décidons de développer le centre-ville est le stationnement.

Monsieur le maire indique que la première chose que l'on voit en arrivant de L'Isle-Adam c'est la rue Guichard. Les ravalements ne sont pas faits, on est tous d'accord sur la tristesse de cette rue. Redynamiser le centre, c'est pouvoir changer tout cela. Néanmoins L'Isle-Adam n'est pas notre modèle, nous avons notre propre identité, nous faisons partie du PNR ce qui n'est pas le cas de notre voisine.

Nous avons mis en œuvre des actions qui ont contraint le propriétaire de la Sirène à la vendre. Un propriétaire qui a abandonné depuis plus 25 ans ce joyau. Aujourd'hui cette demeure est en cours de réhabilitation c'est une très bonne chose. Nous sommes également très attentifs au devenir et à l'évolution de l'Hôtel moderne.

Intervention de monsieur Tiliket, salarié de l'hôtel Moderne qui indique que le problème date de 2014. Il a essayé de gérer des problèmes administratifs. C'est un problème avec le SAMU 95 relatif à l'insalubrité des lieux. Monsieur le maire le remercie pour sa franchise et précise que le SAMU 95 n'envoie plus personne depuis longtemps, sa préoccupation est de faire avancer le dossier dans le bon sens.

L'objectif de la commune est que ce bâtiment ne soit ni insalubre ni ne représente un danger pour autrui. Le propriétaire doit prendre ses responsabilités et faire ou faire faire les travaux nécessaires.

Monsieur Tiliket reprend la parole et indique qu'il a travaillé correctement à son niveau mais que cela n'allait pas. Il informe que le gérant de l'hôtel a été mis en prison pour plusieurs faits.

Madame Chedhomme intervient. Elle est native de Parmain, a connu l'évolution de cette commune et Présidente association Défense et Préservation de l'Habitat des Parminoises (DPHP) qui œuvre depuis 2016 pour contrer les élucubrations de l'ancienne municipalité (association en sommeil depuis la nouvelle équipe municipale). Le dialogue est instauré, l'écoute est là. C'est vraiment le jour et la nuit par rapport à ce qui se passait avant. Mme Chedhomme est prête à adhérer, à aider et rejoint l'avis de la personne précédente surtout concernant la rue Guichard. Uniformiser les façades parce qu'elle a connu la rue Guichard très active avec des commerces et cela marchait très bien, notamment avec la librairie papeterie.

Mme Calves précise que le projet de réhabilitation du centre-ville est prévu mais le POS actuellement en vigueur ne permet pas de l'envisager. Il faudra attendre d'être à nouveau sous PLU.

Mme Chedhomme : Les restaurants du bord de l'Oise étaient très sympas. La boulangerie pâtisserie située rue Foch a été transformée en habitation. Il manque une bonne restauration.

Mme Calves indique que dans le futur règlement, les locaux destinés aux commerces ne pourront plus être occupés en habitation. Aujourd'hui, la réglementation ne leur interdit pas.

Mme BRAS, il n'y avait pas du tout de protection de mise par l'ancienne municipalité, c'est honteux.

M. Bardet (pharmacie rue Guichard) : vit à Parmain, aime cette ville, il déplore le manque de parking et le manque d'éclairage notamment de la bibliothèque qui mériterait d'être mise en valeur.

Au niveau développement de la ville, Il préconise d'identifier les constructions et les maisons privées ayant un attrait historique, cela pourrait faire l'objet de promenade. Il manque un lieu pour que les commerçants puissent se réunir afin d'échanger des idées comme l'organisation de la fête de la musique par le passé. On avait essayé d'avoir le stade mais c'est chasse gardée.

M. le maire indique qu'il n'y a pas de chasse gardée, il suffit de s'organiser et de planifier les manifestations.

Le CPCLC peut proposer une mise à disposition d'espace. N'oublions pas que le COVID a fortement impacté l'organisation de manifestations. En revanche, pour un évènement apportant des nuisances aux riverains, il sera important de prévoir en amont une communication. Nous sommes preneurs de toutes vos idées pouvant dynamiser la ville.

M. Michel Fregnacq : club Parminois du temps des loisirs (50 adhérents) – club dédié aux retraités et pré retraité. Club qui réunit beaucoup de personnes isolées. Activités en semaine uniquement, le week-end chacun est avec leur famille. (Pétanque, cours d'informatique, jeux d'échec avec les ados et à venir jeux de société pour les seniors). Aujourd'hui, il essaie de trouver des idées un peu plus dynamiques.

M. Le maire : Quelles sont vos demandes, vos doléances ? Proposer des projets intergénérationnels ?

M. Fregnacq : C'est assez difficile de faire plus d'activités – Ils organisent des sorties tous les mois, des journées conviviales au restaurant.

M. Thierry Gros (Association Respectez Parmain). La préoccupation principale est la préservation du cadre de vie Parminois sur l'ensemble de la commune, en particulier au travers de l'urbanisme qui est un sujet complexe, peu connu de la plupart des administrés – association servant à faire connaître les dangers de l'urbanisme. L'association participe à l'élaboration du futur PLU au travers des commissions.

M. Le maire précise, que M. Gros en tant que président de l'association R.P., est membres de la commission du PLU, avec des élus, des élus de l'opposition, comme M. Guérineau, Mme Mourget.

M. Gréco (Vice-président de l'association Respectez Parmain) : quelques remarques : D'abord une remarque positive.

Cette équipe a déployé des efforts pour redynamiser le centre des Arcades, cela doit être souligné, d'autres avant vous s'y sont essayés cependant n'ont pas rencontré votre succès. Cela rentre dans le cadre de vie que souhaite protéger cette association (Respectez Parmain)

M. Gréco indique qu'il existe d'autres association que celles citées dans le préambule du maire comme Respectez-Parmain. Association qui participe à défendre le cadre de vie de Parmain. Par ailleurs M. Greco persiste dans ces propos que la municipalité doit prendre son temps pour que les choses soient bien posées et avancer dans le bon ordre, le fait d'avancer avec une épée dans le dos n'est pas productif.

Ensuite, il pense utile le besoin de renouveler l'activité commerciale à Parmain, mais il faut peut-être se poser la question entre l'adéquation et les besoins, la mise en place de ces nouveaux commerces, et les besoins des parminoïis, il s'interroge sur le choix de l'installation d'un fleuriste aux Passiflores, est-ce que c'est vraiment ce qui permet de nous démarquer par rapport à l'Isle Adam, est -ce qu'il y a eu une réflexion qui vous a amenés à ce choix ?

M. Le maire, rappelle que le local commercial est un local privé et qu'il appartient au propriétaire de faire le choix du locataire. La commune est consultée au titre des besoins en commerce néanmoins ce local faisant parti d'une copropriété, il convient d'obtenir un accord de celle-ci. Le propriétaire n'a pas obligation de consulter l'association des commerçants.

M. Gréco s'interroge sur le stationnement et d'étude de la circulation et demande si les parminoïis seront consultés.

M. Le Maire : Les parminoïis seront informés. Nous ferons des sondages et des expérimentations. Pour le moment, c'est de l'expérimentation.

En attendant des zones bleues vont être mises en place et permettront d'éviter les voitures tampon,

Concernant l'étude de circulation, le prestataire continue ces rendez-vous avec les communes concernées. Les parminoises seront informés du résultat de l'étude

Mme Anne-Charlotte Voirot : Je ne suis pas Parminoise, je suis installée dans la boutique éphémère rue Guichard, mon activité est tapissier décorateur – Je fais partie des métiers d'art -Ils sont très rarement représentés ou seulement dans certaines villes – et il est vrai qu'à Parmain, il y a pas mal d'artisans d'art ainsi que dans la région –

Installée depuis septembre 2021 et très satisfaite, il n'y a pas que Anne-Charlotte décorateur, il y a aussi un tapissier, un ébéniste d'art, des designers en tissu et en papier peint. Toutes ces personnes-là, sont passées par de grandes écoles, comme BOULLE, mais aussi, elles ont été nommées, pour certaines, donc Parmain n'a vraiment à rougir de ce que j'ai pu entendre au niveau des commerçants, au contraire il y a une carte à jouer, aussi à ce niveau-là. Chaque mois, un vernissage a lieu où est présenté un artisan d'art, chaque parminoise ou habitant de la région peuvent voir l'expo qui est éphémère mais aussi découvrir tous les autres artisans. Des livres sont mis à disposition.

Mme Catherine Benoit : (C.O.S. de Parmain association qui représente le personnel de la commune de Parmain) Le COS organise 2 brocantes dans l'année. Elle reçoit une subvention de la Mairie qui lui permet de proposer des sorties, des aides, aux adhérents actifs et aux retraités,

Madame Benoit représente également l'Association « rencontres urbaines » qui propose du basket lundi soir et jeudi pour jeunes et adultes : il serait nécessaire de changer et réviser les paniers de basket dans la salle et sur le terrain derrière le collège.

M. Santero indique qu'un contrôle va être fait car la demande laissait comprendre d'un besoin en filets métalliques moins fragiles.

Association : Ligue pour les oiseaux (LPO)

M. Fert à Parmain depuis 35 ans, voit d'un très mauvais œil tous les espaces verts qui sont détruits de manière un peu sauvage d'autant que le nombre d'oiseaux.

M. Le Maire : L'expérience vécue nous a permis d'intégrer dans le nouveau PLU l'interdiction de couper les arbres pendant la période de nidification. Actuellement ce que dit les textes : c'est une recommandation, afin que la ville puisse l'imposer il faut impérativement que cela soit inscrit dans le PLU. Les arbres remarquables seront identifiés et inscrits dans le PLU. La coupe des arbres est déjà règlementée. Concernant la coupe des arbres situés sur le terrain à côté du lavoir. Cette coupe a été légalisée par les services de l'Etat après être venus sur place et après analyse. Les arbres n'étaient ni remarqués ni protégés, la coupe était autorisée.

Mme Mourget : est présente à plusieurs titres, parce qu'elle est membre de la commission PLU et Présidente de l'association qui s'occupe de la rénovation de l'Eglise. Elle explique que chacun est venu pour la qualité de l'environnement et pas pour les commerces de Parmain.

Elle pense que Parmain doit cultiver sa différence et qu'il est plus rapide d'aller dans la Grande Rue de l'Isle-Adam que d'aller aux Arcades.

Pour elle le centre-ville ne doit pas être composé de commerçants mais uniquement « d'artisans » et « d'artistes ».

« Il ne faut pas rêver, les commerces à Parmain, quelle que soit la bonne volonté que l'on puisse mettre, c'est mort dans la rue Guichard ! »

M. Bardet pense le contraire, quoi que l'on en dise il y a beaucoup de passage dans cette rue et elle mérite de revivre.

Mme Mourget, « il n'y a pas de stationnement, malheureusement. La preuve, Madame est dans un commerce éphémère où elle reçoit des marchandises et des gens qui viennent d'ailleurs. »

Mme Aubert : (Présidente du CPCLC – 1979) – Parminoise depuis 40 ans – a toujours vécu dans un cadre idyllique à Parmain – a déménagé 3 fois à Parmain donc connaît tous les quartiers de Parmain. Depuis 2006 est présidente du CPCLC mais entièrement bénévole et cela prend énormément de temps et à cette époque était élue de Parmain. en tant qu'adjointe aux affaires scolaires. Le nombre d'élèves a diminué par rapport à 1980 et des classes ont été fermées, la population de Parmain vieillit.

M. Le maire prétend au contraire que la population a rajeuni. Les chiffres en 2018 annonçaient effectivement un vieillissement de la population mais depuis le COVID, un grand nombre de familles sont venues s'installer à Parmain. De jeunes familles sont arrivées avec des enfants et les classes sont toutes occupées en dehors de celle du quartier de Jouy-le-Comte.

Mme Aubert insiste sur le fait que certaines classes ont été fermées.

Le CPCLC a perdu beaucoup d'adhérents, (200 adhérents) – était à 700 adhérents avant COVID en revanche les charges sont restées identiques. La gestion est effectuée par un conseil d'administration, une vingtaine d'activités sont pratiquées.

M. Le Doucen (Entreprise montage opérations immobilières dont le siège est à Herblay). Entreprise plus particulièrement spécialisée dans la réhabilitation et rénovation de patrimoine. M. Le Doucen travaille peu sur Parmain dû essentiellement à la chute du PLU.

Habite Parmain depuis 1986.

Mme Isabelle Chébli : (consœur de Mme Bras - agence immobilière depuis 16 ans « Parmain Immobilier » située rue de Nesles).

Native de Parmain. Je déplore le mauvais état de la rue Guichard et également le manque de lumière, il suffirait de faire ressortir un peu de luminosité dans cette rue. A entendu parler de commerces face à la gare, ce serait bien pour les gens, acheter leur pain, les produits de première nécessité. En a entendu parler depuis des années, mais sans que cela bouge.

Mme Calves : La création d'une boulangerie / pâtisserie est prévue, nous espérons la voir d'ici la fin de l'année, face à la gare.

Mme Chébli : « En effet ce sont des choses qui sont nécessaires, les loisirs c'est bien la culture c'est bien, mais des produits de première nécessité, c'est la base. Effectivement, le stationnement, c'est le nerf de la guerre.

Au sujet du PLU : pour un mono- propriétaire privé qui doit faire du LLS, c'est plus difficile. »

Christian, membre de l'association du hameau de JLC, qui s'est créée récemment, en juillet 2021. Cette association a trois vocations, la 1^{ère} défendre le cadre de vie, préserver le patrimoine paysager et architectural du hameau, et développer la démocratie participative. Souhaite s'inscrire et être associé au débat sur le PLU et donc y être associé le plus largement possible.

Mme Isabelle BY : membre de l'association du Hameau de J L C
Est très attachée à Parmain – est à Parmain depuis 4 ans. Mme By est d'accord avec ce que dit Mme Mourget, c'est-à-dire qu'il faut cultiver notre différence, ne pas essayer de jalouser l'Isle-Adam. « Si vous voulez une attractivité sur Parmain, c'est encore à étudier car effectivement plus il y a attractivité, plus il y a de circulation, et c'est un problème insoluble, on le sait. Une attractivité touristique, en effet, elle pourrait se faire sur JLC, mais ne pas dénaturer encore une fois ce cadre rural et bucolique avec des logements qui ne sont pas adaptés et pas respectueux de ce cadre ».

Mme Lallemand Christine : installée depuis 26 ans à Parmain.
Souhaite que le lavoir soit mis en valeur car il a un intérêt touristique.

M. Le maire : la restauration du lavoir qui fait partie du patrimoine de Parmain, comme l'église, est prévue.

Mme Mourget : le PNR pourrait peut-être dans le cadre de subvention, participer,

Mme Bellabas : oui, tout à fait dans le cadre du PNR, il y a des subventions, qui peuvent au moins aller à 62 %

Mme Lallemand : soulève le problème des logements inoccupés, notamment angle rue du Maréchal Foch et Joffre : il y a des appartements vides. Cela fait quand même 26 ans.

Mme Calves : Une procédure de bien vacant sans maître a été lancée. Cette procédure est longue (1 à 2 ans). C'est le seul bien construit qui répond actuellement aux critères de cette procédure.

Mme Calves : confirme qu'un logement vacant est un logement dont le propriétaire ou le locataire n'a pas répondu présent lors du passage de l'agent recenseur en 2020.

Une dame dans l'assistance indique que des commerces sont également des lieux de rencontre tout comme l'a été la fête médiévale.

M. Le maire indique que cette fête sera organisée tous les deux, le prochain rendez-vous est en septembre 2023.

M. Le Doucen demande s'il existe un projet de fusion entre les 2 communes (Parmain et l'Isle Adam). ?

M. Le maire répond par la négative et remercie l'ensemble des participants pour cet échange. L'objectif est de mieux se connaître et d'être des facilitateurs. Nous restons à votre écoute et notre porte est toujours ouverte. Le site de la ville permet de laisser des messages ou de poser des questions.

Mme Chébli : salue cette réunion, car c'est très rare, voire inexistant et remercie d'avoir organisé cette réunion.

M. Le maire indique qu'une deuxième réunion va avoir lieu avec les entrepreneurs, et les professions libérales, l'objectif est de créer un réseau parminois. Fédérer, développer fait également partie du rôle de Maire.
